

Réf. : TG ASA 38/2010.001  
Index AI : ASA 38/001/2010

Président de la République de Chine (Taiwan)  
Ma Ying-jeou  
Office of the President  
No. 122, Sec. 1, Chongqing S. Rd  
Zhongzheng District  
Taipei City 100  
Taiwan

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**AMNESTY INTERNATIONAL** SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Peter Benenson House, 1 Easton Street

Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7413 5500

Fax : +44 (0)20 7956 1157

[amnestyis@amnesty.org](mailto:amnestyis@amnesty.org)

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

18 mars 2010

Monsieur le Président,

## **LETTRE OUVERTE AU SUJET DE LA PEINE DE MORT À TAIWAN**

Amnesty International a pris note du récent débat sur la peine de mort déclenché par le soutien ouvert de l'ancienne ministre de la Justice Wang Ching-feng à un moratoire sur les exécutions et par le fait qu'elle a démissionné par la suite. Nous vous écrivons pour nous assurer que Taiwan n'a pas renoncé à l'objectif d'abolition de la peine capitale que le pays avait déclaré vouloir atteindre.

Nous nous étions félicités de ce que lors d'une réunion, le 18 juin 2008, vous aviez donné l'assurance à Amnesty International et à d'autres groupes que le moratoire de facto allait rester en vigueur. Nous vous prions instamment de ne pas changer d'avis. La controverse politique actuelle ne doit pas compromettre la vie des 44 personnes incarcérées actuellement dans le quartier des condamnés à mort.

Nous considérons Taiwan comme un chef de file dans la région en matière de progression vers l'abolition. Nous espérons que le soutien de Taiwan à un moratoire, parallèlement à celui de la Mongolie, où le président Elbegdorj a annoncé officiellement un moratoire en janvier 2010, incitera les gouvernements du Japon et de la République populaire de Chine à prendre des mesures similaires.

Comme vous l'avez déclaré lors de votre rencontre avec la Prosecutors' Association le 15 mars 2010, Taiwan doit accroître le débat public et la diffusion d'informations sur la peine de mort. Nous considérons que l'intérêt suscité par la nomination d'un nouveau ministre de la Justice est l'occasion de mettre l'accent sur le fait que la peine de mort constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, qu'elle fait courir le risque d'une erreur irrévocable, qu'elle prive la famille de la victime d'une justice réparatrice et qu'il n'a jamais pu être démontré qu'elle avait un effet dissuasif spécifique. Le débat public actuel offre l'occasion de promouvoir la tendance mondiale vers l'abolition, illustrée par le fait qu'aujourd'hui plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, et d'inciter l'opinion publique à soutenir cette tendance en vue du vote de l'Assemblée générale des Nations unies sur un moratoire mondiale prévu pour décembre 2010.

En ces temps de débat politique intense, nous vous demandons instamment de jouer votre rôle de chef de file et de poursuivre dans la voie conduisant à l'abolition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.  
Claudio Cordone